

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTÈRE DE L'HABITAT DE L'URBANISME ET DE LA VILLE ET DE L'AMENAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS
DE LA WILAYA DE TIZI OUZOU

CONCOURS NATIONAL RESTREINT DE LA MAITRISE D'ŒUVRE
N° 07 / DEP/2026

NIF: 001315019036056

La Direction des Équipements Publics de la Wilaya de- Tizi-Ouzou lance un concours national de maîtrise d'œuvre restreint pour **Etude et suivi pour la réalisation d'une école primaire type (02) en remplacement de l'école Yahia Ali Tagroudja commune de Tirmatine.**

Les architectes et bureaux d'études publics, inscrits sur le tableau national de l'ordre des architectes et en possession d'un agrément en cours de validité, justifiant des capacités techniques, professionnelles et financières suivantes :

- **Capacités techniques :** disposant des moyens humains et les références professionnelles suivantes :
- Moyens humains :** Justifiés par les diplômes et les attestations d'affiliations CNAS moins de 03 mois ou CASNOS en cours de validité et relevé de carrière établi par le service CNAS ou certificat de travail il s'agit de :
 - Un architecte ou ingénieur chef de projet ayant une expérience égale ou supérieure à **03 ans.**
 - Un technicien supérieur ou licencié dans les métiers du bâtiment ayant une expérience égale ou Supérieure à **02 ans.**

NB :

- **L'architecte agréé ne peut pas faire partie de l'équipe permanente.**
- **Dans le cas où le bureau d'étude a présenté un diplôme supérieur à celui exigé dans le présent cahier des charges, ce dernier sera pris en considération.**

Références professionnelles : Ayant déjà conçu et suivi, un projet classé à la catégorie « B » ou plus ou deux projets classés à la catégorie « A ». A justifier par des attestations de bonne exécution délivrées par des maitres d'ouvrages publics et en adoptant, les équivalences (projet de logement/projet d'équipement) ci-dessous :

Projet de logement	Equivalent en projet d'équipement
Projet ≤ 11 logts	Equipement de cat «A»
11 < Projet ≤ 150 logts	Equipement de cat «B»
150 < Projet ≤ 1000 logts	Equipement de cat «C»
1000 < Projet ≤ 2000 logts	Equipement de cat «D»
Projet > 2000 logts	Equipement de cat «E»

a) Capacités professionnelles

- ✓ Pour les architectes agréés, justifier :
 - De l'agrément délivré par l'ordre des architectes en cours de validité.
- ✓ Pour les bureaux d'études publics, justifier :
 - Une copie de l'agrément délivré par l'ordre des architectes en cours de validité.

b) Capacités financières

Les candidats ou soumissionnaires ayant cumulé un chiffre d'affaire égal ou supérieur à **1.400.000,00 DA.** Il s'agit du chiffre d'affaire cumulé des trois (03) meilleurs chiffres d'affaire des (05) dernière années. Joindre trois (03) copies de déclaration des impôts forfaitaires unique ou trois (03) bilans financiers des cinq (05) dernières années, déposés auprès des services compétents.

NB :

- **Si l'une des conditions d'éligibilité n'est pas satisfaite l'offre sera rejetée systématiquement.**
- **Pour les bureaux d'études de nouvelle création le cumule des bilans sera calculé au prorata des années d'exercice.**

Les architectes et bureaux d'études nationaux ou groupement de bureaux d'étude d'architecture, intéressés par le présent concours, peuvent retirer le cahier des charges auprès de la **Direction des équipements publics de la wilaya de Tizi-Ouzou, Boulevard Stiti en face de la Direction Générale de l'ENIEM Bureau N° 41.**

La durée de préparation des offres du présent concours est fixée à **22 jours** répartie en deux phases :

- Pour le dossier de candidature, de : **07 jours**, les candidats sont invités dans une première phase à remettre uniquement les plis des dossiers de candidatures.
- Pour l'offre technique, de prestation et financier, de : **15 jours**, à compter de la première parution de l'avis de presse portant la liste des candidats retenues après évaluation de la phase de candidature.

Les soumissions doivent être accompagnées des pièces réglementaires conformément à l'article 20 du cahier des charges.
Dans une première phase :

La date et l'heure limite de dépôt des dossiers de candidature correspondent au dernier jour de la durée de leur préparation, soit le..... au plus tard à 10h30.

Les soumissionnaires sont invités à assister à l'ouverture des dossiers de candidatures qui aura lieu le dernier jour de la durée de leur préparation, soit le..... à 11h00.

Dans une deuxième phase :

La date et l'heure limite de dépôt des offres techniques, des prestations et des offres financières sont fixée dans le courrier d'invitation transmis par le services contractant aux candidats présélectionnés ainsi que sur l'avis de presse publié dans les mêmes organes de presse ayant servi à la publication de l'avis du concours.

Si ces jours coïncident avec un jour férié ou un jour de repos légal, le dépôt des offres se fera le jour ouvrable suivant.

Le délai de validité des offres est équivalent à la durée de préparation des offres accordées aux soumissionnaires augmenté de **trois (03) mois**.

LE DIRECTEUR